



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE



ANNONCEMENT

COUPE DE FRANCE – 2ème Manche

Patinage de Vitesse « short track »

Sous l'égide de la FFSG, de la Direction Technique Nationale, de la Commission Sportive Nationale, et du Comité Technique de Short Track de la ligue Ile de France des Sports de Glace, l'U.S.F organise la 2ème manche de la Coupe de France de patinage de vitesse short track 2007/2008.

1 : Lieu et dates

La compétition se déroulera les :

Samedi 15 décembre et Dimanche 16 décembre 2007
de 8 H le Samedi
à 17H le Dimanche

A

A FONTENAY SOUS BOIS (94120)
Complexe Sportif
Avenue Charles Garcia

2 : Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 58mx28m sur laquelle seront tracées 5 pistes de 111,12m selon la règle ISU 280.

Le tour de piste sera entièrement couvert de matelas de protections.

3 : Format et règles de compétition

Les règles de la compétition pour la Coupe de France sont reprises ci-dessous.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE



4 : Inscriptions

Les dossiers d'inscription devront être envoyés au plus tard le 27 novembre 2007 :

à Véronique KAJDA
vkajda@noos.fr

Copies à :

Christèle GAUTIER :

cgautier@ffsg.org

Jean Paul DELAMARRE:

jp.delamarre@free.fr

Gérard NGUYEN :

g.nguyen@wanadoo.fr

Dans l'éventualité d'une révision de la composition des poules et catégories, les présidents de clubs des patineurs (ses) identifiés sur la base du classement du Top France, seront contactés par le secrétariat de la DTN-Patinage de Vitesse à partir du 07 décembre 2007

Le montant des droits d'inscription est de 10 € par patineur. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'USF.

Les feuilles d'inscriptions incomplètes ou adressées hors délai ne seront pas prises en compte.

5 : Tirage au sort

Le tirage au sort officiel de la compétition se tiendra le samedi 15 décembre à 8h à la patinoire en présence des coaches représentant des clubs et sous la responsabilité du juge arbitre et du Competitor steward.

6 : Service Médical

Il sera assuré par la Protection Civile.

7 : Equipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU 291 et au règlement national.





FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE



Règles particulières à la Coupe de France

Attention aux modifications votées par l'AG des clubs Juin 2007 :

Règle 7 :

Catégories et inscriptions

2 c)

- Si un patineur est blessé et ne prend part à une des manches, et s'il est classé dans les 8 premiers messieurs et les 4 premières dames du Top France cumulé à la date de l'inscription de la manche suivante, alors il sera intégré dans la poule 1.

6- alinéa 3):

A chaque tour éliminatoire jusqu'en 1/2 finale, seuls les premiers de chaque série sont avancés au tour suivant + le nombre de patineurs nécessaires à la constitution des séries par rapport à leurs temps, sur la base d'un classement par temps. Pour les finales, la qualification se fait sur la base de la règle ISU.

Attribution de points et classement

7 b)

- Classement général sur une manche :

-Le classement général se fait sur le total des points au cumul de chaque distance

Pièces jointes :

- Feuille d'inscription

